SCRABBLE CLUB NIORTAIS

16 rue de l'Aérodrome - 79000 NIORT - Tél: 05 79 70 12 11

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 7 JUILLET 2020

Le 7 juillet 2020 à 19 heures 15, l'assemblée générale ordinaire de l'association SCRABBLE CLUB NIORTAIS s'est tenue au 16 rue de l'Aérodrome sous la présidence de Madame Annie Berthoux.

Les 25 membres à jour de leur cotisation ont été convoqués par courrier simple ou par mail. La feuille de présence est émargée par les 11 personnes présentes. 7 mandats ont été donnés. Donc 18 personnes sont présentes ou représentées.

La présidente ouvre la séance, adresse un mot de bienvenue aux participants puis elle aborde les points inscrits à l'ordre du jour :

1. Rapport d'activité de l'exercice écoulé

Cette année, le club comprend **25** adhérents adultes contre 27 l'an dernier. 2 licences « découverte » (contre 4 l'année précédente) ont été souscrites (nouveaux adhérents adultes), 1 personne déjà affiliée ailleurs est venue jouer dans le club, 2 personnes ont créé un nouveau club (J10) et 3 personnes ne se sont pas réinscrites (dont 1 licence Découverte).

Le club s'est réuni chaque mardi à 20 h et chaque vendredi à 14 h jusqu'à la date du 13 mars 2020. A partir du 16 mars 2020 correspondant au confinement imposé pour raisons sanitaires liées au Covid-19, et jusqu'au 30 juin 2020, nous n'avons pas pu nous réunir puisque le CSC Souché était fermé et les rassemblements interdits.

Le club a été fermé en août 2019. Il y a eu **50** séances jusqu'au 13 mars, contre 71 l'an dernier, jusqu'au 30 juin.

Le club a organisé au cours de l'année 2019-2020 :

- Le championnat départemental 79 : un Tournoi Homologable en 2 parties (29 septembre 2019 37 joueurs CSC Souché) en multiplex avec les championnats départementaux du 16 et du 86.
- La Phase 2 du Championnat de France (24 novembre 2019 **34** joueurs Salle des Fêtes de Ste Pezenne) : épreuve réservée aux joueurs qualifiés par la Phase 1 et aux joueurs des séries 3 et 4.
- La Phase 3 du Championnat de France (15 décembre 2019 **85** joueurs Pavillon des Colloques au Parc des Expositions de Niort à Noron) : épreuve réservée aux joueurs qualifiés par la phase 2 et aux joueurs de série 2.

JC

BL

- Le VERDIAM (25 janvier 2020 30 joueurs CSC Souché) : épreuve qui peut être jouée par tous les plus de 62 ans quelle que soit leur série.
- La partie pour le NEURODON (1^{er} février 2020 **19** joueurs Boisragon) : tournoi pour lequel les fonds récoltés sont intégralement reversés à la Fondation pour la Recherche sur le Cerveau.
- Les Simultanés Fédéraux du 8 octobre 2019 au 13 mars 2020 ont rassemblé au total 50 joueurs (contre 112 l'an dernier) et 12 « Open » (contre 20 l'an dernier), ce qui représente 6,25 joueurs par partie (contre 8,61 joueurs l'an dernier). (8 SF contre 13 l'année précédente). Les joueurs du club, 41 joueurs (contre 80 l'an dernier) représentent 82 % (contre 71 % l'an dernier) du total, soit un pourcentage en hausse.
- Le Festival du Lambon qui était programmé les 6 et 7 juin 2020 a dû être annulé en raison du COVID-19 (prévu en multiplex avec de nombreux autres clubs).

L'arbitrage s'est fait sur la base du volontariat.

Du 1er juillet 2019 au 13 mars 2020 50 parties ont été jouées.

La répartition par arbitre est la suivante :

Catherine (1), Stéphane (1), Annie (6), Pierre B. (42).

Nous remercions Pierre de prendre en charge cette tâche, ce qui permet aux joueurs de jouer plus souvent.

Le repas du club, organisé par Patrick, a eu lieu le vendredi 29 novembre 2019, au restaurant « La Détente » à Niort et a rassemblé 15 personnes. Un covoiturage avait été organisé. Ce fut un moment très apprécié.

L'âge moyen des adhérents du club en 2020 est de 70,6 ans (contre 68,4 ans l'an dernier)

Le site internet créé en février 2012 a été régulièrement mis à jour. Il est gratuit. On y accède par l'adresse suivante : www.scn79.jimdofree.fr

L'Assemblée générale approuve le rapport d'activité tel qu'il lui a été présenté. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

2. Rapport financier de l'exercice écoulé,

En annexe est jointe la balance des comptes.

La présidente commente les comptes de l'exercice 2019-2020 en rappelant qu'il s'agit d'une année tout à fait exceptionnelle puisque toute activité s'est arrêtée le 13 mars. Et en particulier, nous n'avons pas organisé le Festival du Lambon.

Les points les plus marquants de cet exercice sont les suivants :

- Nous avons baissé le prix de la licence de 5 € par rapport au niveau de l'année précédente. Comme il y a moins d'adhérents, le montant des licences baisse (au crédit et au débit) ainsi que le poste Carte Club.
- Le poste « Tournois » a été diminué presque par 2 au crédit et au débit en raison de l'arrêt d'activité au quatrième trimestre.
- Les intérêts financiers ont légèrement augmenté cette année car la somme laissée sur le livret a été plus importante
- aucune subvention de la Mairie n'a été versée en raison du COVID-19 (retard dans la constitution du premier Conseil Municipal). Une demande de 480 € a été effectuée en fin d'année 2019. Il y aura peut-être un virement dans les semaines à venir.

J.e

BL

- Les postes « Loyer », « Adhésions » et « Cotisations » sont revenus à leur niveau habituel.

- Le poste « Matériel » est plus important au crédit, car les achats effectués au cours de l'exercice précédent ont été revendus lors de cet exercice comptable.

- Le poste « Déplacements » est beaucoup moins élevé que prévu car c'est là que figure la participation pour les joueurs qualifiés pour la finale du Championnat de France qui a été annulé.

- Le poste « Divers » correspond au remboursement des indemnisations d'arbitrage et de ramassage faites par le Comité globalement sur le compte du club et que le club répartit entre ensuite les personnes concernées.

- Cette année, nous avons commandé des bulletins de jeu, c'est pourquoi le poste « Imprimés » est renseigné.

- Le poste « Réception » est moins important que l'an dernier en raison de l'annulation du Festival du Lambon.

Le résultat est de + 574,77 €. (pour rappel il était de 765,03 € l'an dernier)

L'Assemblée générale, après avoir entendu le rapport financier présenté par la Présidente, approuve les comptes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

3. Fixation des cotisations

L'Assemblée générale avait fixé pour l'année 2019-2020 les montants de cotisations suivants :

Adulte déjà affilié :	45 €	
Adulte (1 ^{ère} année):	35€	(licence découverte)
Adulte demandeur d'emploi:	32€	
Jeunes < 25 ans:	25 €	
Jeunes < 18 ans:	20€	
Licencié autre club participant	13 €	
le mardi soir ou le vendredi après midi		
Licencié autre club participant	20€	
	Adulte (1 ^{ère} année): Adulte demandeur d'emploi: Jeunes < 25 ans: Jeunes < 18 ans: Licencié autre club participant le mardi soir ou le vendredi après midi	Adulte (1 ^{ère} année): 35 € Adulte demandeur d'emploi: 32 € Jeunes < 25 ans: 25 € Jeunes < 18 ans: 20 € Licencié autre club participant 13 € le mardi soir ou le vendredi après midi

Compte-tenu des raisons sanitaires liées au Covid-19, les adhérents n'ont pas pu s'entraîner pendant un trimestre. Nous ne pouvons modifier que la « Carte Club » dans le montant global de la cotisation qui comprend également le prix de la licence auprès de la FFSc. La Présidente propose une diminution exceptionnelle de 3 € cette année pour tenir compte de cela, uniquement

pour les licenciés au club qui se réinscriront. Après discussion, il est décidé d'acter cette diminution exceptionnelle de 3 €.

le mardi soir et le vendredi après midi

Compte-tenu de ces éléments, l'Assemblée générale propose les cotisations suivantes pour l'année 2020-2021.

	Adulte déjà affilié:	42 €	
	Adulte (1 ^{ère} année):	32 €	(licence découverte)
	Adulte demandeur d'emploi:	29 €	
	Jeunes < 25 ans:	22€	
	Jeunes < 18 ans:	17€	
	Licencié autre club participant	13 €	
	le mardi soir ou le vendredi après midi		
	Licencié autre club participant	20 €	
	le mardi soir et le vendredi après midi		
Cette	résolution est adoptée à l'unanimité.		

4.C

DL 3

4. Remplacement des membres du Bureau :

Le bureau est actuellement composé comme suit :

Présidente:

madame Annie Berthoux

Vice-Présidente:

madame Josette Chauvet

Trésorière:

madame Catherine Gruget

Les pouvoirs des membres élus prendront fin le 15 septembre 2020.

L'assemblée générale, par un vote à l'unanimité, désigne comme membres du bureau, à compter du 16 septembre 2020 :

Présidente:

madame Annie Berthoux

Vice – président :

monsieur Pierre Bonnicel

Trésorière:

madame Catherine Gruget

Les 6 membres du Conseil d'Administration sont les suivants : Mmes Berthoux, Chauvet, Gruget, Laborde, et Messieurs Augène et Bonnicel.

Le Conseil d'Administration se réunira avant chaque tournoi organisé par le club pour décider de la répartition des tâches.

Depuis l'adoption du nouveau règlement intérieur du Comité, il est nécessaire d'avoir 2 délégués au niveau du Comité. Les 2 volontaires sont Catherine Gruget et Stéphane Augène.

Les membres présents ou représentés ont **voté à l'unanimité** la constitution du Conseil d'Administration, du bureau et des délégués auprès du Comité Poitou-Charentes de Scrabble.

Les pouvoirs des membres élus prendront fin le 15 septembre 2022.

5. Calendrier prévisionnel des manifestations :

Pour poursuivre ce qui a été commencé depuis 6 ans, des parties originales seront proposées 10 fois dans l'année : 5 le mardi et 5 le vendredi et seront ouvertes à d'autres joueurs du département, afin d'avoir un nombre correct de joueurs.

Les dates sont les suivantes : mardi 8 septembre, vendredi 18 septembre, mardi 13 octobre, vendredi 6 novembre, mardi 8 décembre, vendredi 8 janvier, mardi 2 février, vendredi 5 mars, mardi 2 avril, vendredi 7 mai.

Il sera également reconduit une partie en Semi-Rapides 2 fois dans l'année : mardi 15 décembre 2020 et vendredi 30 avril 2021.

Comme Pierre est là pour l'arbitrage, il pourra se charger des Simultanés Fédéraux et Permanents. C'est lui qui ira télécharger les parties sur le site de la FFSc.

Les Simultanés seront au nombre de 11 (contre 13 prévus l'année précédente).

Les dates proposées sont les suivantes :

Mardi 6 octobre 2020:

1 partie à 20 h

(SF)

Vendredi 9 octobre 2020:

1 partie à 14 h

(SF)

Jc

BC 4

Mardi 10 novembre 2020 : Vendredi 13 novembre 2020	1 partie à 20 1 partie à 14		(SF)
Mardi 26 janvier 2021 :	1 partie à 20 h	(SF)	
Vendredi 29 janvier 2021 :	1 partie à 14 h	(SF)	
Mardi 16 mars 2021 :	1 partie à 20 h	(SF)	
Vendredi 19 mars 2021 :	1 partie à 14 h	(SF)	
Mardi 8 juin 2021 :	1 partie à 20 h	(SF)	(SF)
Vendredi 11 juin 2021 :	2 parties à 14 h et 1	6 h 30	

La présidente vérifiera auprès du CSC Souché s'il n'y a pas de problème avec les réunions programmées par la Mairie.

Le club se proposera pour organiser le la Qualification Vermeils le **samedi 10 octobre 2020 avec un nombre limité de places (30)**. La salle des Fêtes de St Liguaire a été réservée à cet effet. La confirmation interviendra après l'Assemblée Générale du Comité devant avoir lieu en septembre 2020.

Il sera également demandé de l'aide (1 personne) pour l'organisation du Blitz le **samedi 5 décembre 2020** et l'organisation de la phase 3 **le dimanche 13 décembre 2020**.

Nous organiserons à nouveau le Festival du Lambon sur 2 jours, le week-end du 5 et 6 juin 2021. Le Pavillon des Colloques à Noron a été réservé.

La Présidente demande à tous les adhérents de réserver sur leurs agendas les 2 dates très importantes pour le club, le samedi 10 octobre 2020 et le week-end du 5 et 6 juin 2021, pour lesquelles l'aide de tous est demandée.

6. Aides accordées par le club

Phase 2 du Championnat de France:

Organisation du déplacement par co-voiturage pour les personnes sélectionnées et remboursement du conducteur sur la base de 0,20 € par km (sauf en cas de prise en charge par le Comité) ou de la personne transportée.

Prise en charge du paiement de l'inscription pour les personnes sélectionnées par la Phase 1.

<u>Phase 3 du Championnat de France</u>: prise en charge du paiement de l'inscription des joueurs qualifiés et organisation du déplacement par co-voiturage pour les personnes sélectionnées et remboursement du conducteur sur la base de 0,20 € par km (sauf en cas de prise en charge par le Comité) ou de la personne transportée.

<u>Finale du Championnat de France</u>: prise en charge du paiement de l'inscription des joueurs qualifiés pour jouer et d'un forfait de 0,10 € par km (aller) pour le déplacement. (exemple : si le Championnat de France se situe dans une ville située à 430 km de Niort, le forfait déplacement sera de 43 € par joueur)

<u>Championnat de France Promotion</u>: prise en charge du paiement de l'inscription des joueurs qualifiés pour jouer et d'un forfait de 0,10 € par km (aller) pour le déplacement.

Qualifications Interclubs : Prise en charge de l'inscription des équipes et du co-voiturage.

J.C

BC 5

Finale Interclubs: Prise en charge de la totalité des frais de transport de l'équipe.

Ces aides sont adoptées à l'unanimité.

<u>Cotisation arbitre</u>: Dans la mesure où une personne adhérente au club ne s'occupe que de l'arbitrage et ne joue pas, sa cotisation sera allégée. A partir du moment où cette personne se mettrait à jouer, la cotisation habituelle lui serait demandée.

Cette aide est adoptée avec 17 voix pour et 1 abstention.

7. Questions diverses

- Le RDV de la rentrée est fixé au mardi **1er** septembre 2020 (sauf contre-ordre sanitaire). Au mois de juillet ainsi qu'au mois d'août 2020, il n'y aura aucune séance de scrabble
- Le repas avec les conjoints sera reconduit à l'automne. Patrick prend en charge l'organisation et déterminera le moment le plus approprié (vendredi soir ou dimanche midi) en fonction du nombre de participants potentiels.
- Le problème du renouvellement des actifs du mardi soir se pose. Il faut essayer de faire connaître le club par tous les moyens, en particulier auprès de ses propres connaissances. Nous allons participer à Pic'Assos le 12 septembre. Pierre BONNICEL sera le contact.
- Afin de mieux se faire connaître, le club va commander 5 T-Shirts et 5 polos au nom du club. Ils seront verts pour rappeler la couleur du scrabble.
- Une question est posée sur l'horaire du mardi soir : après discussion, il est décidé que la partie débutera à 20 h 15.

Il n'y a plus de question. La séance est déclarée close.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait de procès-verbal de la présente assemblée pour faire tous dépôts et publication prescrits par la Loi. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Fait à Niort, le 8 juillet 2020

La Vice-Présidente Josette CHAUVET La Présidente Annie BERTHOUX